



DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR UN IMMEUBLE EN COPROPRIÉTÉ DIVISE

Conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (RCA08-27002), lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement, qui se tiendra le lundi **31 août 2020, 19 h** par webdiffusion à l'adresse suivante : <http://mhm.maestrovision.com/maestrov/app/client/AssetManager/AssetManager.php?language=fr&configSuffix=mhm&USERNAME=citoyen&PASSWORD=citoyen>, le conseil statuera sur la demande suivante de dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise :

1618-1620, rue Dézéry

À fin de permettre à toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil relativement à cette demande cette demande sera soumise à une procédure de consultation écrite **de quinze (15) jours** du 30 juillet au 13 août 2020 inclusivement.

Toute personne intéressée peut participer à cette procédure de consultation écrite en transmettant ses questions et/ou commentaires à l'adresse courriel suivante : MHM_grefffe-consultation@montreal.ca ou par la poste au 6854, rue Sherbrooke Est, Montréal, H1N 1E1, à l'attention de la soussignée. Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le 13 août pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

Finalement, toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement. L'adresse du projet concerné doit également être mentionnée.

Pour renseignements, veuillez vous adresser à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-7581.

FAIT À MONTRÉAL, CE 23^e JOUR DE JUILLET 2020.

**Dina Tocheva
Secrétaire d'arrondissement,**